

CONTRÔLE DES ROGEURS

NOM PRODUIT

TESKAD PÂTE FRAÎCHE

DESCRIPTION PRODUIT

Appât Rodenticide (TP14) prêt à l'emploi sous forme de pâte. USAGE PROFESSIONNEL UNIQUEMENT

CONTIENT

0,0029% m/m de Difénacoum (n° CAS 56073-07-5)



PROPRIÉTÉS

Teskad® Pâte Fraîche est un appât rodenticide sous forme de pâte enrichi en céréales, conditionné en sachets individuels de 15 g, pour le contrôle des souris domestiques (*Mus musculus*), des rats bruns (*Rattus norvegicus*) et des rats noirs (*Rattus rattus*) ; le produit est utilisé sur les organismes cibles du stade juvénile au stade adulte. Teskad® Pâte Fraîche est à base de difénacoum, matière active anticoagulante de deuxième génération ; le mode d'action de la substance active permet de ne pas éveiller la méfiance des autres rongeurs de la colonie, qui continuent à consommer le produit. Teskad® Pâte Fraîche est une formulation unique et brevetée PASTA PLUS (Brevet européen n° EP1279334 B1), composée d'un mélange bien équilibré de composants d'origine alimentaire, tels que farine lactée, sucre et graisses enrichies en céréales, particulièrement appétent pour les espèces cibles mentionnées ci-dessus. Grâce à sa forte appétence, l'appât en pâte est extrêmement polyvalent ; son usage est indiqué dans des zones présentant une forte concurrence alimentaire, comme dans les industries alimentaires et les entrepôts de stockage, hôtels, restaurants, bars, etc. Le produit peut également être utilisé à l'intérieur des installations de distribution d'énergie et dans les moyens de transport. Teskad® Pâte Fraîche contient un agent amérissant (Benzoate de

dénatonium) pour aider à éviter la consommation par l'homme.

INSTRUCTIONS D'EMPLOI

Méthode d'application : Appât prêt à l'emploi en sachets à utiliser dans des postes d'appâtage sécurisés.

Dose et fréquence d'application :

Contre les souris domestique (*Mus Musculus*) - Utilisation à l'intérieur :

- Jusqu'à 50 g d'appât par postes d'appâtage. Si plusieurs postes d'appâtage sont nécessaires, la distance minimale séparant deux postes doit être de 2 à 5 mètres. Les stations d'appâtage doivent être inspectées au minimum tous les 2 à 3 jours au début du traitement, puis au moins une fois par semaine par la suite, dans le but de vérifier si l'appât est accepté et si les postes d'appâtage ne sont pas altérés et de retirer les cadavres des rongeurs. Recharger le poste d'appâtage si besoin.

Contre les rats (*Rattus norvegicus* et *Rattus rattus*) - Utilisation à l'intérieur et à l'extérieur autour des bâtiments :

- Jusqu'à 100 g d'appât par postes d'appâtage. Si plusieurs postes d'appâtage sont nécessaires, la distance minimale séparant deux postes doit être de 5 à 10 mètres. Les postes d'appâtage ne doivent être inspectés que 5 à 7 jours après le début du traitement puis au moins une fois par semaine par la suite, dans le but de vérifier si l'appât est accepté et si les postes d'appâtage ne sont pas altérés et de retirer les cadavres de rongeurs. Recharger le poste d'appâtage si besoin.

Pour l'utilisation à l'extérieur autour des bâtiments :

Placer les postes d'appâtage dans des endroits qui ne risquent pas d'être inondés ; remplacer tout appât dans un poste qui a été altéré par l'eau ou contaminé par des saletés. Lire et respecter les informations sur le produit ainsi que toutes les informations qui accompagnent le produit ou celles fournies sur le point de vente avant de l'utiliser. Avant d'utiliser des produits rodenticides, envisager la possibilité de recourir à des méthodes de contrôle non chimiques (des pièges par exemple). Retirer toute nourriture facilement accessible pour les rongeurs (par exemple, des céréales éparpillées ou des déchets alimentaires). Par ailleurs, ne pas nettoyer la zone infestée juste avant le traitement car cela perturbe la population des rongeurs et rend l'acceptation de l'appât plus difficile. Les postes d'appâtage doivent être placés à proximité immédiate de l'endroit où l'activité de rongeurs a été observée (par exemple, parcours, sites de nidification, parcs d'engraissement, trous, terriers, etc.). Les postes d'appâtage doivent, si possible, être xés au sol

CONTRÔLE DES ROGEURS

ou à d'autres structures. Ne pas ouvrir les sachets contenant l'appât. Placer les postes d'appâtage hors de la portée des enfants, oiseaux, animaux domestiques, animaux d'élevage et autres animaux non cibles. Placer les postes d'appâtage à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux, ainsi que des ustensiles ou des surfaces qui entrent en contact avec ces derniers. Ne pas placer les postes d'appâtage à proximité de systèmes d'évacuation des eaux où ils pourraient entrer en contact avec de l'eau. Ne pas manger, boire, ni fumer lors de l'utilisation du produit. Se laver les mains et toute zone de la peau directement exposée après avoir utilisé le produit. Retirer tout appât restant ou les postes d'appâtage au terme de la période de traitement.

INSTRUCTIONS DE PREMIERS SOINS ET MESURES D'URGENCE POUR PROTEGER L'ENVIRONNEMENT

Ce produit contient une substance anticoagulante. En cas d'ingestion, parmi les symptômes pouvant apparaître, parfois avec un certain retard, figurent des saignements de nez et des saignements gingivaux. Dans certains cas graves, des contusions et la présence de sang dans les selles ou les urines peuvent être observées.

Antidote: Administration de vitamine K1 par du personnel médical/vétérinaire uniquement.

En cas:

- d'exposition cutanée, nettoyer la peau à l'eau puis à l'eau savonneuse;
- d'exposition oculaire, rincer les yeux avec une solution de rinçage oculaire ou de l'eau en gardant les paupières ouvertes au moins 10 minutes;
- d'exposition orale, rincer soigneusement la bouche avec de l'eau. Ne jamais rien administrer par voie orale à une personne inconsciente. Ne pas provoquer de vomissement. En cas d'ingestion, consultez immédiatement un médecin et présentez-lui le contenant du produit ou l'étiquette. En cas d'incident, contacter un centre antipoison. N° ORFILA (INRS): 01 45 42 59 59 Contacter un vétérinaire en cas d'ingestion par un animal domestique. Chaque poste d'appâtage doit être muni d'une étiquette mentionnant les informations suivantes:

«Ne pas déplacer ni ouvrir ; contient un rodenticide; TESKAD® PÂTE FRAÎCHE, N° AMM FR-2012-0035; substance active: Difénacoum ; en cas d'incident, contacter un centre **antipoison. N° ORFILA (INRS) 0**

AUTRES INFORMATIONS : en raison de leur mode d'action retardé, les rodenticides anticoagulants agissent entre 4 et 10 jours après consommation de l'appât. Les rongeurs peuvent être porteurs de maladies. Ne pas

toucher les cadavres de rongeurs à mains nues; porter des gants ou utiliser des instruments tels que des pinces pour les éliminer. Ce produit contient un agent amérisant et un colorant.

MESURES DE GESTION DE RISQUE

Envisager l'adoption de mesures de contrôle préventives (combler les trous, retirer autant que possible les aliments et boissons éventuels, etc.) pour améliorer l'ingestion du produit et réduire le risque de nouvelle infestation. Ne pas utiliser de rodenticides anticoagulants en guise d'appâts permanents (par exemple, pour éviter toute infestation de rongeurs ou pour détecter l'activité de rongeurs). Le produit doit être utilisé dans des postes d'appâtage sécurisés. Étiqueter les postes d'appâtage selon les indications mentionnées dans la présente étiquette. L'utilisation de ce produit devrait permettre d'éliminer les rongeurs sous 35 jours. En cas de soupçon d'inefficacité à la fin du traitement (en d'autres termes, si l'activité des rongeurs continue d'être observée), demander conseil au fournisseur du produit ou contacter un service de contrôle des organismes nuisibles. Rechercher et éliminer les cadavres de rongeurs pendant le traitement, au minimum chaque fois que les postes d'appâtage sont inspectés. Éliminer les cadavres de rongeurs dans un circuit de collecte approprié.

INSTRUCTIONS POUR L'ELIMINATION DU PRODUIT ET DE SON EMBALLAGE

Une fois le traitement terminé, mettre au rebut l'appât qui n'a pas été mangé ainsi que l'emballage, dans un circuit de collecte approprié. Le port de gants est recommandé.

CONDITIONS DE STOCKAGE

Conserver le produit dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Maintenir le contenant bien fermé et à l'abri de toute exposition directe au soleil. Entreposer le produit hors de la portée des enfants, oiseaux, animaux domestiques et animaux d'élevage.

Durée de conservation : 2 ans à compter de sa date de fabrication.

AUTRES INFORMATIONS : En raison de leur mode d'action retardé, les rodenticides anticoagulants agissent entre 4 et 10 jours après consommation de l'appât. Les rongeurs peuvent être porteurs de maladies. Ne pas toucher les cadavres de rongeurs à mains nues; porter des gants ou utiliser des instruments tels que des pinces pour les éliminer. Ce produit contient un agent amérisant et un colorant.

CONTRÔLE DES ROGEURS

Mentions de danger :

H373 Risque présumé d'effets graves pour le sang à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

**ATTENTION****Conseils de prudence :**

P101: En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette. P102: Tenir hors de portée des enfants. P103: Lire l'étiquette avant utilisation. P270: Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. P314: Consulter un médecin en cas de malaise. P405: Garder sous clef. P501: Éliminer le contenu/récipient dans les circuits de collecte appropriés, selon la réglementation en vigueur.

N° AMM : FR-2012-0035**Détenteur de l'AMM/Fournisseur :**

DT GROUPE

145 avenue de Flandre - 75019 Paris

Tél : 01 40 38 38 38